

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Depuis le 1er janvier 1999, la communauté urbaine de Lyon n'assure plus la part communale de l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte de la ville de Lyon, ladite instruction étant désormais effectuée dans les services de la mairie de Lyon.

Elle est réalisée notamment grâce à l'application droits des sols et aux données contenues dans le système urbain de références (SUR), propriété de la communauté urbaine de Lyon.

La ville de Lyon souhaite pouvoir disposer des mêmes outils afin d'assurer cette prestation dans les mêmes conditions techniques.

La communauté urbaine de Lyon pourrait mettre l'application droits des sols et le matériel informatique nécessaire à la disposition de la ville de Lyon, à titre de prêt, afin de lui permettre d'assurer la continuité de ses missions d'urbanisme.

Ce changement d'organisation devrait être formalisé par la signature d'une convention de mise à disposition de l'application, des matériels et des données.

Ladite convention prévoit notamment les conditions générales d'utilisation des données du SUR, les responsabilités et obligations de chacun des cocontractants et les règles de confidentialité applicables aux informations échangées. Elle serait signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction deux fois et la ville de Lyon s'engagerait à rembourser les frais engagés par la Communauté urbaine au titre de cette convention ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ladite convention ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention à intervenir avec la ville de Lyon relative à l'application informatique Droits des sols.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention et tout acte y afférent.

**3° - Les recettes** seront versées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 747 400 - fonction 020 - opération 0112.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,